

Objet : demande officielle de refus de réouverture des écoles la semaine du 11 mai.

De l'importance d'une réouverture qualitative des écoles.

Depuis le lundi 16 mars les écoles françaises sont fermées pour cause de confinement afin de lutter contre l'épidémie de coronavirus. Cette période aura permis à chacun d'entre nous de repenser son rapport à l'école. Certains ont pris conscience que ce n'est pas si simple d'apprendre des choses à ses enfants ou même simplement de les occuper. D'autres encore se rendent compte à quel point les relations sociales sont nécessaires à l'épanouissement de leur progéniture. Les élèves des écoles de la République ont, à ce jour, « raté » 4 semaines de cours. Enfin, pas tout à fait, tant les enseignants se sont mobilisés pour assurer qui de la classe virtuelle, qui du contact téléphonique régulier, qui des envois de documents et pour beaucoup un peu de tout ça.

Cette période aura aussi été celle où l'on aura pu mesurer encore plus les fractures de notre société. Nombre de familles ne disposent pas d'un équipement informatique permettant de participer à une classe virtuelle, d'imprimer un document ou encore de lire qualitativement les documentations reçus par exemple. D'autres encore éprouvent de réelles difficultés à boucler les fin de mois du fait notamment de devoir assurer une augmentation significative des frais alimentaires.

De nombreux parents, soit pour des nécessités professionnelles, soit parce qu'ils sont obligés de poser des jours, aimeraient aussi voir leurs enfants retourner à l'école. Enfin, avec les promiscuités, les tensions et angoisses que le confinement génère, les violences familiales ont explosées.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il apparaît évident qu'une reprise du système scolaire est plus que souhaitable. Ainsi, chacun partage aujourd'hui l'importance d'une réouverture des écoles le plus rapidement possible. Le Président de la République, le Premier Ministre et le Ministre de l'Education ont annoncé un début de sortie du confinement à compter du 11 mai. Avec réouverture des écoles à compter de cette date. L'on aurait assurément pu se réjouir de cette annonce au vu de tous les points développés plus haut ; malheureusement la réalité est toute autre.

En effet, la menace virale est loin d'être jugulée et l'ordre des médecins s'est tout de suite prononcé contre cette réouverture. Le gouvernement annonce qu'un certain nombre de règles drastiques devra encore être appliqué afin de limiter les regroupements de personnes et les risques de propagation du virus (pas d'ouverture des salles de cinéma ou de concert pour cause de station assise trop longue dans une salle fermée, pas de regroupement de plus de 10 personnes même dans le cadre amical, ...).

Une première question se pose alors ... si ces restrictions sont nécessaires (et elles le sont sûrement) pourquoi ne s'appliquent-elles pas à nos enfants ? L'on pourrait objecter à cela que les enfants tombent moins malades que les autres. Mais en dehors de l'école, dans les familles notamment, ils peuvent être source d'infection et en augmenter le risque, au sens de la population. Les dernières évolutions de la maladie tendent également à montrer que des cas très graves sont apparus chez certains d'entre eux. Et quid des personnels encadrants, sont-ils plus résistants que les autres ?

Nous sommes désormais à 4 jours ouvrables de ce fameux 11 mai. Le protocole sanitaire préalable aux réouvertures n'en est encore qu'à une version projet ou tout du moins, sa version définitive n'est qu'en cours de diffusion. Les différentes réunions auxquelles participent les enseignants, directeurs d'écoles, représentants de parents d'élèves ou élus municipaux soulèvent à ce jour plus de questions qu'elles n'apportent de réponses.

Quelques exemples :

- **Comment faire respecter les gestes barrières à des enfants de maternelle ?**

Dans la version actuelle du protocole, il est écrit :

« La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter, notamment pour les classes de maternelle. »

Le protocole qui est sensé poser le cadre de mise en œuvre sanitaire sécurisante reconnaît lui-même la quasi-impossibilité de respecter la première règle élémentaire en la période pour cette tranche d'âge.

- **Comment assurer les lavages de mains pour les élèves ?**

« Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux ...

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- *A l'arrivée dans l'école ;*
- *Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;*
- *Avant et après chaque repas ;*
- *Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;*
- *Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;*
- *Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile. »*

Le protocole qui est censé poser le cadre de mise en œuvre sanitaire sécurisante reconnaît lui-même la quasi-impossibilité de respecter la première règle élémentaire en la période pour cette tranche d'âge.

Dans une classe même réduite à 15 enfants, le simple respect de cette consigne tout en respectant les distanciations est assez simple à calculer :

- 15 enfants x (30 secondes de lavages + 30 secondes de séchages) x minimum 5 fois par jour = Minimum 1h15 par jour

A savoir que ce calcul ne tient compte ni des temps de déplacement (obligatoirement plus longs durant la période, ni des temps d'attente entre les classes).

- **Qui sera responsable en cas de transmission de virus et de reprise ou d'augmentation de l'épidémie ?**

Le Maire, puisqu'il est le garant du fonctionnement des écoles sur son territoire ?

Le Directeur, puisqu'il est en charge de l'organisation au sein de l'école ?

L'Enseignant, puisqu'il au contact des enfants ? (devra-t-il repérer les signes de troubles ?)

Ou encore le Parent : *« Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. »*

- **Quid de la prise en charge des enfants des personnels prioritaires ?**

A ce jour, un service de prise en charge notamment des enfants de personnels soignants et des personnels de sécurité est mis en place dans des écoles dédiées.

A compter du 11 mai leur nombre va augmenter du fait de la prise en charge des enfants des personnels de La Poste tel qu'annoncée par le gouvernement mais aussi de ceux des enseignants.

Sachant que les classes devront fonctionner à effectifs réduits, les enseignants vont à priori constituer deux groupes (disons A et B) de 15 élèves maximum.

Petit exercice pratique :

- Madame E, enseignante de CE2, a une classe de 28 élèves dont 4 élèves prioritaires :
- Les élèves prioritaires doivent être présents toute la semaine, il reste donc 24 élèves à répartir en deux groupes soit 12 élèves ... $12+4=16$
- Ah bon ben on recommence mais avec 3 groupes...

Ces élèves vont donc à priori recevoir deux à trois fois le même programme pédagogique. Sauf à surcharger encore les enseignants qui vont devoir assurer un double travail en assurant la prise en charge en classe virtuelle des élèves qui ne viendront pas en cours.

- **Comment sera assurée la restauration scolaire ?**

Pour des raisons évidentes de distanciation, les restaurants scolaires ne pourront fonctionner comme avant.

- Etale-t-on le temps du repas sur 3 heures ?
- Mange-t-on dans les classes (quid dans ce cas des besoins d'aérer, des capacités à encadrer et des conditions d'hygiène de base) ?
- Mange-t-on dehors (quid des jours de pluies) ?
- Qui fournit les repas ?

Le principe du repas fourni par les cantines municipales est un véritable gage d'équité sociale tant du point de vue du contenu du repas que du coût que celui-ci représente.

Pour la FCPE, il est impératif que dès la reprise, la collectivité soit à nouveau en mesure de fournir une restauration de qualité à l'ensemble des enfants.

- **Comment seront-assurés les PPMS, plan Vigipirate et autres protocoles de sécurité des écoles ?**

(PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Un certain nombre de protocoles est établi pour éviter les intrusions et/ou prévenir les accidents chimiques par exemple. Les règles fixées par le protocole sanitaire en contredisent une immense part.

Quid des réactions en cas d'incidents ?

Quid de la compréhension des enfants ?

Il n'est absolument pas entendable qu'un établissement recevant du public et qui plus est des enfants puisse être ouvert sans que les règles de sécurité concernant son fonctionnement actuel ne soient applicables ou tout du moins repensées pour être adaptées à ces nouvelles réalités de fonctionnement.

- **Quid du volontariat des familles ?**

Les annonces gouvernementales indiquent que si les écoles sont en capacité d'accueillir les enfants alors les familles ne pourront plus prétendre à une prise en charge de chômage partiel pour les garder à la maison. De fait, le choix n'en est plus un.

Ces points ne sont que des exemples parmi tant d'autres (quid des élèves dont les enseignants ne peuvent pas assurer les cours en présentiel, quid des transports scolaires, quid de la gestion des flux de parents, ... ?).

La FCPE est et a toujours été sensible et attentive au bien-être des enfants au sein de l'école de la République. La situation de tension et de stress générée par cette organisation précipitée ne peut que concourir à un accueil des enfants ne permettant pas d'assurer leur sécurité morale et affective.

S'il est évident qu'une reprise du système scolaire est plus que souhaitable, il apparaît tout aussi évident que celle-ci ne doit pas se faire au risque de la mise en danger de la population en général et des enfants en particulier. Malgré toute la meilleure volonté des uns et des autres, et notamment des services de la mairie avec lesquels nous travaillons à une réouverture des écoles de la ville réussie, les capacités de mise en œuvre des mesures préconisées à ce jour ne pourront très certainement pas être réunies dans les délais recommandés par le gouvernement.

Il apparaît absolument évident qu'il ne sera pas possible de répondre à tous ces questionnements pour le 11, 12 ou même 18 mai. Il apparaît aussi qu'un certain nombre d'entre eux continuera de se poser à la rentrée de septembre. En effet, et même si nous l'espérons, qui peut aujourd'hui affirmer que la crise actuelle sera terminée ? Qui peut affirmer que ce sera la dernière ? A priori personne !

Aussi, Monsieur le Maire, par la présente, la FCPE Saint-Nazaire vous demande officiellement de refuser que les écoles réouvrent dès la semaine du 11 mai.

Il est à nos yeux, important et nécessaire, de clarifier le fait qu'assurer un accueil qualitatif et sécurisant pour les élèves et pour leurs encadrants va nécessiter non pas 4 jours de travail intensif mais bel et bien des semaines, si ce n'est des mois, d'implication collective.

A ce titre, la FCPE Saint-Nazaire sera présente à vos côtés pour construire une réouverture réussie des écoles de la Ville.

Afin de participer à cette dynamique, nous proposons que, d'ici la fin de l'année scolaire, soient mis en place :

- La rédaction de protocoles sur l'hygiène appliquée dans les écoles, incluant les équipements nécessaires et leur mise en œuvre ;
- La formation de tous les membres des équipes éducatives sur l'application des gestes barrières et la déclinaison de ces protocoles ;
- La réécriture et l'adaptation de tous les protocoles de sécurité des écoles (PPMS, Vigipirate, ...) en adaptation avec la situation actuelle et leur validation officielle dans les instances dédiées (notamment les Conseils d'école).
- L'aménagement des établissements scolaires (mise en place des classes, gestion du matériel utilisé par les élèves, réflexion sur la restauration scolaire, gestion des flux entrée/sortie, etc....).

Enfin, nous nous proposons aussi d'être à vos côtés pour proposer des solutions d'accueil pour les enfants qui ne relèvent pas de la garderie masquée en école mais qui proposent des espaces de parole et les accompagnements psychologiques nécessaires à leur bien-être.

Pour le conseil d'administration de la FCPE Saint-Nazaire, la présidente.